

Bâle, le 26 août 2014
[Communiqué de presse]

L'accès des jeunes sans-papiers à l'apprentissage reste entravé

Les jeunes sans-papiers ont invité les médias suisses à une conférence de presse, car leur accès à l'apprentissage reste entravé malgré l'entrée en vigueur le 1er février 2013 des nouvelles dispositions de l'ordonnance (mise en œuvre de la motion Barthassat).

Depuis le premier février 2013, les jeunes sans-papiers ont la possibilité de demander une autorisation de séjour limitée, pour la durée de leur apprentissage. Selon les estimations des autorités, 200 à 400 jeunes sans-papiers pourraient ainsi entamer un apprentissage chaque année. Cependant, depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions découlant de l'acceptation par le Parlement de la motion Barthassat, seules deux jeunes ont déposé une demande auprès de l'Office fédéral des migrations.

Les jeunes sans-papiers renoncent à déposer une demande parce que les obstacles posés par les dispositions de l'ordonnance sont trop importants. Afin de réellement garantir l'accès à l'apprentissage à tous les jeunes en Suisse, la plate-forme nationale pour les sans-papiers propose les ajustements suivants à l'art. 30a OASA :

- Dans un premier temps, les jeunes sans-papiers peuvent déposer une demande d'autorisation de séjour limitée, sans devoir révéler leur identité (possibilité de demandes anonymes).
- Le fait d'avoir une place d'apprentissage constitue une preuve d'intégration suffisante. Les autres critères exigés par l'art. 31 OASA sont exagérés (p.x. Les cinq années de scolarité).
- Pour la durée de l'apprentissage, un permis de séjour devrait être délivré automatiquement aux membres de leur famille.
- Pendant tout le temps que les autorités cantonales et fédérales traitent la demande, le jeune dispose d'une attestation. Les demandes sont ensuite traitées dans un délai d'un mois.

Pour plus d'informations :

Anni Lanz, secrétaire de la plate-forme nationale pour les sans-papiers : 079 679 57 09

Myriam Schwab, La Fraternité du CSP Lausanne: 021 213 03 53

Regula Erazo, permanence pour les sans-papiers de Lucerne : 041 240 24 10

Olivia Jost, permanence pour les sans-papiers de Bâle : 061 681 56 10 oder 077 414 11 01

Pour prendre contact avec des jeunes de Zurich, Bea Schwager, permanence pour les sans-papiers de Zurich: 079 543 45 33

*Parlementaires fédéraux ; Conférence des évêques suisses ; Fédération des Eglises protestantes de la Suisse ; Union syndicale suisse USS ; Syndicat Unia ; Syndicat interprofessionnel des travailleurs et des travailleuses SIT ; Travail.Suisse ; Caritas ; Solidarité sans frontières ; Centres sociaux protestants ; Centres de contact Suisses-Immigrés ; Entraide protestante ; OSAR ; FIZ ; FIM ; Les Verts ; Parti socialiste ; Parti du travail, Réseaux de solidarité Bâle et Berne, Permanences pour les Sans-Papiers d'Argovie, de Bâle, Berne, Zurich, Lucerne et du Jura